

La contractualisation dans la filière porcine

Partenariats

RMT « Economie des filières animales », Idèle, Itavi, FNP, Ministère de l'Agriculture

Financier
Casdar

Contact
estelle.antoine@ifip.asso.fr

VALORISATION

- Table ronde « Filière » organisée par le Ministère de l'Agriculture (27 août 2015).
- Antoine E., Roussillon M.-A., Legendre V. et Rieu M., 2015. Les contrats de commercialisation des animaux en France : Une réponse à la variabilité du prix du porc ? *Economie Rurale* 345 Janvier-Février 2015, 53-67

Autres transferts

- Au sein du groupe de travail « Contractualisation » du RMT Economie des filières animales.
- Expertise auprès d'entreprises de l'aval, à des groupes de travail FNP/FNSEA et auprès du MAAF

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La filière porcine française est confrontée à des incertitudes multiples : résultats économiques sous pression, marchés du porc et de l'aliment fluctuants, concurrence européenne et mondiale, exigences des clients et des distributeurs sur les produits et le mode de production... D'un côté, les analyses montrent une concertation insuffisante entre les maillons de la filière. De l'autre, la diversification de l'offre peut créer de la richesse, si elle répond à des attentes identifiées des consommateurs.

Face à cela, la contractualisation entre maillons sur des objectifs commerciaux offre des solutions, pour réguler les prix, améliorer la coordination et la transmission d'informations. Elle peut traduire en actes la volonté de partenariats durables autour d'intérêts mutuels, équilibrant mieux la rentabilité. Ainsi la contractualisation permet de fixer des objectifs de production, en quantité et qualité, et les modes de fixation des prix. Si elle est nécessaire pour les productions diversifiées aux volumes réduits, il peut aussi être efficace en production plus standard, lorsque les opérateurs veulent prendre des engagements les uns envers les autres.

Les objectifs contrats, liant entre eux deux opérateurs économiques ou plus, peuvent être nombreux et divers. Les buts visés doivent donc être parfaitement clairs et partagés, et les modalités de mise en œuvre adaptées. Dans la plupart des cas, les contrats ne sont pas un instrument de politique. Par contre, la réglementation peut rendre les contrats plus faciles à conclure ou plus efficaces ou, au contraire, plus difficiles, comme certains aspects du droit de la concurrence.

L'objectif de l'Ifip est d'analyser les pratiques en vigueur dans la filière porcine en France et dans d'autres pays pour les contrats commerciaux portant sur les matières premières, l'aliment, les porcs charcutiers, les pièces, les produits transformés. Il s'agit de caractériser leurs modalités, d'en étudier la pertinence, de rechercher et suggérer des possibilités d'amélioration.

Grâce à son réseau de partenaires, en particulier au sein du RMT « Economie des filières animales », l'Ifip est confronté à des approches diverses, des pratiques réelles à la recherche, et à l'expérience des autres filières.

RÉSULTATS

L'année 2015 a vu les réflexions s'accélérer et les initiatives se multiplier dans la filière porcine française. L'Ifip les a suivies avec attention, associé à certaines.

La Fédération Nationale Porcine (FNP) a engagé une réflexion à l'occasion de son assemblée générale autour de la question « et si les éleveurs de porcs français reprenaient leur avenir en main ? ». Le groupement de producteurs Syproporc et le salaisonier Herta ont conçu le contrat Swap porc/jambon qui, par un mécanisme de transfert financier dont le sens dépend du niveau de prix sur le marché, lisse le prix du porc charcutier vendu par l'éleveur et le prix du jambon acheté par l'industriel.

En 2015, des tensions étaient apparues au Marché du Porc Breton, montrant les risques pesant sur le mode historique de fixation du prix du porc et la nécessité d'une réflexion pour l'avenir. Le Ministère de l'Agriculture a engagé des travaux sur la contractualisation.

Début 2016, Intermarché et Auchan ont annoncé la mise en place de contrats, associant des éleveurs et liant la rémunération au coût de production.

PERSPECTIVES

En 2016, l'Ifip approfondira son travail sur les contrats commerciaux dans la filière porcine. L'analyse de multiples initiatives réelles enrichira l'expertise et débouchera sur diverses préconisations touchant à la définition des objectifs, aux clauses de mise en œuvre, aux cahiers des charges, aux mécanismes de fixation des prix ou à l'évolution de la réglementation...

Le partenariat au sein du RMT « Economie des filières animales » se poursuivra pour des confrontations entre filières.

